

Rôle de la séance publique du 04/03/2026 à 14h15**Président** : Monsieur GASPON**Greffière** : Madame HAUBOIS

01) N° 2600276 RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. T Moussa

Mme B Oum Khala

Requête du ministre de l'intérieur tendant au sursis à exécution du jugement n° 2403643 du 5 décembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision du 8 janvier 2024 de la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France rejetant le recours formé contre la décision du 2 octobre 2023 de l'autorité consulaire française à Nouakchott (Mauritanie) refusant à M. Moussa T et Mme Oum Khala B la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France en qualité de membre de la famille d'un réfugié pour leur fils Hamath T ;